

3 J VERNEDES

Société Civile Immobilière
Au capital de : 45 000,00 Euros
Siège : ROQUEBRUNE SUR ARGENS (83520) 10 Chemin de Barbossi

939 667 028 R.C.S. FREJUS

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 24 Octobre 2025
A 14 heures

Au siège social de la société ci-après nommée.

La société dénommée 3 J VERNEDES, Société Civile Immobilière au capital de 45.000,00 Euros, dont le siège est à ROQUEBRUNE SUR ARGENS (83520) 10 Chemin de Barbossi, identifiée au SIREN sous le numéro 939 667 028 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FREJUS.

Se sont réunis ses membres, en Assemblée Générale Extraordinaire, les associés :

Monsieur Dimitry WASSELARD demeurant à ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 10 Chemin de Barbossi titulaire de 22.500 parts numérotées de 1 à 22.500

Madame Laëtitia SOBCZAK demeurant à ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 10 Chemin de Barbossi titulaire de 22.500 parts numérotées de 22.501 à 45.000

Les documents suivants ont été adressés aux membres de la société, savoir :

- Le rapport sur le but de l'opération envisagée et de ses modalités financières,
- Le texte de la résolution proposée.

Puis, le président déclare que ces pièces ont été mises à la disposition des membres de la société plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, toutes questions, ce dont l'assemblée lui donne acte.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dimitry WASSELARD, agissant en qualité de co-gérant de ladite société.

Le président d'assemblée constate que :

Tous les associés sont présents composant le capital social.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux membres de la société.

ORDRE DU JOUR

1°) **Corriger l'erreur matérielle** qui s'est glissée dans l'acte constitutif de la société dénommée « 3 J VERNEDES » reçu par Maître Charlene LECLERCQ, Notaire à SAINT RAPHAEL (Var) le 08 janvier 2025 concernant le **département de naissance de Monsieur Dimitry WASSELARD** indiqué à tort **SAINT CATHERINE (63580)** alors qu'il convenait de lire **SAINT CATHERINE (62223)**.

VS m

2°) Pouvoirs donnés à cet effet.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Monsieur Dimitry WASSELARD, ou à défaut tout collaborateur de l'étude de Me Charlène LECLERCQ, Notaire à SAINT-RAPHAEL (83700), 63 Quai Albert 1^{er}, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de corriger l'erreur matérielle qui s'est glissée dans l'acte constitutif de la société dénommée « 3 J VERNEDES » reçu par Maître Charlène LECLERCQ, Notaire à SAINT RAPHAEL (Var) le 08 janvier 2025 concernant le **département de naissance de Monsieur Dimitry WASSELARD** indiqué à tort **SAINTE CATHERINE** (63580) alors qu'il convenait de lire **SAINT CATHERINE** (62223).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide donner tous pouvoirs à Monsieur Dimitry WASSELARD, ou à défaut tout collaborateur de l'étude de Me Charlène LECLERCQ, Notaire à SAINT-RAPHAEL (83700), 63 Quai Albert 1^{er}, à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement de la résolution prise, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la l'accomplissement des formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance ainsi que par les membres présents.

L'acte sera retranscrit sans délai sur le registre des délibérations.

Monsieur Dimitry WASSELARD



Madame Laëtília SOBCZAK

